



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 3 octobre 2017

Présidence: Christian Hay

Ouverture: 20h00

Appel: 43 membres présents, 11 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés	
	Laurence Bermejo Dubois
	Pierre-François Charmillot
	Florence Fries
	Nicolas Mivelaz
	Guy Morier-Genoud
	Carmelo Nicolo
	Thomas Rigolet
	Jean-Pierre Roland
	Philippe Rosset
	Catherine Safi
	Romain Savelli
Non excusé	
	Yves Guisolan

Le quorum est atteint: 78%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité – Communiqué No 11 + Communiqué du service culturel.
4. Préavis municipal 2016-2021 N° 17 – Demande d'un crédit de construction pour le réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes – Rapport de la commission ad hoc et de la Cofin. Prise de décision.
5. Préavis municipal 2016-2021 N° 19 – Adoption d'un nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux – Rapport de la commission ad hoc et de la Cofin. Prise de décision.
6. Préavis municipal 2016-2021 N° 22 – Demande de subventionnement de loyers en faveur de la Société Coopérative d'Habitation de Rolle (SCHR) – Rapport de la Commission ad hoc. Prise de décision.
7. Associations intercommunales.
8. Divers et propositions individuelles.



En ouverture de séance le Président souhaite la bienvenue à chacun et prononce quelques mots au sujet de l'exercice de la démocratie. Telle qu'elle a été vécue à Rolle tout récemment pour un plan de quartier, la démocratie s'est appuyée sur les règles fédérales, cantonales et communales ; le Président relève que le référendum Catalan du dimanche précédant permet de mesurer la différence entre l'exercice démocratique tel qu'il est vécu ici, et tel qu'il a été tenté là-bas. A Rolle, le résultat des urnes a été net, ce qui devrait normalement clore le débat. A ce propos, il dira deux mots des courriers émanant du Tribunal Cantonal, susceptibles de remettre en question la façon dont les citoyens ont compris le plan de quartier.

Le Président propose ensuite de compléter l'ordre du jour par des élections complémentaires au point 7. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2017

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

2. Communications du Président

Le Président procède à la lecture de la lettre de démission de sa fonction de conseiller communal de M. Romain Savelli, et de celle de Mme Véronique Perrelet de sa fonction de membre de la Commission permanente d'urbanisme. Il parle ensuite du courrier-pétition de Mme Marie-Laure Rampa, du comité pétitionnaire «contre le nouveau tarif de la cantine scolaire Navirolle»; l'avis des chefs de groupes sera pris en fin de séance afin de savoir si cette lettre correspond à un «courrier» ou à une «pétition» au sens de notre règlement.

Il poursuit en informant au sujet du courrier reçu du Tribunal Cantonal pour le recours PQ Bellefontaine, et précise que son traitement est du ressort de la Municipalité, de même que le courrier reçu du même Tribunal Cantonal au sujet du recours PQ Gare Nord-Schenk. En effet, le Conseil a délégué la compétence de représenter les intérêts de la Commune à la Municipalité en approuvant le préavis municipal 4/2016-2021.

M. Paley aimerait plus de précisions au sujet des réponses et de la mise à disposition de ces courriers aux conseillers; vont-ils circuler dans les groupes?

Le Président indique qu'à la fin de la séance il lui remettra les documents qu'il pourra consulter et ainsi donner son avis.

Il termine en annonçant que la somme de Fr. 615.-, représentant les jetons de présence de la séance de septembre, sera versée à la Chaîne du Bonheur pour la commune de Bondo.

3. Communications de la Municipalité

Pas de communications municipales.

4. Préavis municipal N° 17 – Demande d'un crédit de construction pour le réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes – Rapport de la commission ad hoc et de la Cofin. Prise de décision.

Le Président invite tout d'abord les membres des commissions ad hoc à contacter la Cofin lorsque les préavis à traiter ont une implication financière, pour que leurs rapports incluent les commentaires de la Cofin, exercice qui a déjà été pratiqué par le passé.

Mme Schmutz, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis, puis M. Paley, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport amendé de la Cofin.

Le président ouvre alors une discussion générale.

M. Paley s'oppose à ce préavis, pas parce qu'il estime que les travaux ne sont pas nécessaires, mais pour signaler qu'il trouve que Rolle a perdu un peu de poésie et de caractère bucolique; il n'y a que des autoroutes, des usines et des immeubles qui se construisent. Il aimerait que les commissions se rendent sur place afin de s'imprégner de l'environnement.



Le Président ouvre la discussion sur l'amendement 1 du rapport de la Cofin.

M. Bréchon aimerait connaître le point de vue de la Municipalité sur cet amendement.

M. Jaquet annonce que la Municipalité entre en matière pour cet amendement.

Le Président passe alors au vote et l'amendement 1 est accepté à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement 2 du rapport de la Cofin.

M. Jaquet annonce que la Municipalité entre en matière pour cet amendement puisque le point 4 existait sur le préavis d'origine, et a malencontreusement disparu dans la version finale.

Le Président passe alors au vote et l'amendement 2 est accepté à l'unanimité.

Le Président passe à la discussion sur le fond et la referme aussitôt pour passer au vote sur le préavis amendé qui montre qu'il est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis **amendé** de la municipalité du 12 juin 2017
- entendu le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'adopter le principe d'aménagement de la route des Quatre-Communes, entre l'amont des voies CFF du passage inférieur des voies CFF, y compris le carrefour avec l'avenue du Jura, tel que mis à l'enquête publique du 8 octobre au 6 novembre 2016.
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction de cet aménagement selon le projet mis à l'enquête pour un montant total de CHF 2'029'000.- duquel seront déduites les éventuelles participations et subventions reçues (Swisscom, Romande Energie,...).
3. D'autoriser la Municipalité à amortir les coûts des travaux de la manière suivante :
 - a. Fr. 295'000.- à imputer au compte n°8300.5040.9 « Réaménagement du tronçon intermédiaire de la route de Quatre-Commune, pose de deux conduites de gaz », à amortir sur 30 ans.
 - b. Fr. 665'000.- à imputer au compte n°4600.5040.5 « Réaménagement du tronçon intermédiaire de la route de Quatre-Commune, remplacement du collecteur EC/EU », à amortir sur 30 ans.
 - c. Fr. 1'069'000.- à imputer au compte n°4300.5010.19 « Réaménagement du tronçon intermédiaire de la route de Quatre-Commune, travaux de chaussée, trottoir, mur, éclairage public, etc. » et à amortir sur 30 ans.
4. D'autoriser la Municipalité à emprunter en francs suisses le montant des coûts des travaux, soit maximum Sfr. 2'029'000.-, auprès d'un établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses.

Le **Préavis N° 17** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 3 octobre 2017

5. Préavis municipal 2016-2021 N° 19 – Adoption d'un nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux – Rapport de la commission ad hoc et de la Cofin. Prise de décision.

M. Petit, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport ad hoc amendé, puis M. Paley, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport amendé de la Cofin.



Le Président ouvre une discussion d'entrée en matière, puis la referme pour passer à une discussion sur le règlement en le parcourant, règlement qui était disponible pour les conseillers sur l'extranet de la commune.

Chapitre 1. Dispositions générales – pas de prise de parole.

Chapitre 2. Equipements publics – pas de prise de parole.

Chapitre 3. Equipements privés – pas de prise de parole.

Chapitre 4. Procédure d'autorisations - pas de prise de parole.

Chapitre 5. Prescriptions techniques – pas de prise de parole.

Chapitre 6. Taxes / **amendé** pour l'article 50 – amendement accepté par la Municipalité.

Le Président passe au vote sur cet amendement qui est accepté à la majorité.

Chapitre 7. Dispositions finales et sanctions – pas de prise de parole.

Annexe / **amendée** par une légère modification de la taxe annuelle spéciale – pas de prise de parole.

Le Président passe au vote sur cet amendement qui est accepté à la majorité.

Le Président ouvre la discussion sur le **troisième amendement**, qui porte sur le point 1 des conclusions, et qui est accepté par la Municipalité, puis passe au vote qui montre qu'il est accepté à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond du préavis.

M. Paley veut remercier M. Prix, que respectivement les propriétaires peuvent remercier.

Le Président passe au vote sur le préavis amendé qui montre qu'il est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis **amendé** de la municipalité du 6 juin 2017
- entendu le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. De modifier les conclusions des préavis suivants :

N° 56 – 2006-2011 du 16.09.2008 : Assainissement (collecteurs) des secteurs Prés du Gaud et Bellefontaine

N° 61 – 2006-2011 du 11.11.2008 : Réalisation de la 2^e étape collecteur eaux usées – Ouest rollois

N° 8 – 2011-2016 : Remplacement des collecteurs EC et EU, Place de la Harpe

N° 11 – 2011-2016 : Remplacement des collecteurs EC et EU, Ruelle des Halles.

Afin de porter la durée de l'amortissement de 15 à 30 ans, et ceci avec effet dans les comptes de l'exercice 2017.

2. D'adopter le nouveau règlement communal amendé sur l'évacuation et l'épuration des eaux tel que présenté :

- Article 6 de l'annexe :

La taxe annuelle est fixée au maximum à Sfr. 20.- par EH (équivalent habitant).

- Article 50 – Affectation-comptabilité:

Le produit des taxes prévues dans le présent chapitre doit figurer dans la comptabilité communale dans un décompte des recettes affectées aux comptes de l'assainissement (dépenses d'investissements, charges d'intérêts et d'amortissements, frais d'exploitation et d'entretien du système d'assainissement). La Municipalité présente ce décompte dans le rapport de gestion annuel.

Le **Préavis N° 19** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 3 octobre 2017



6. Préavis municipal 2016-2021 N° 22 – Demande de subventionnement de loyers en faveur de la Société Coopérative d'Habitation de Rolle (SCHR) – Rapport de la Commission ad hoc. Prise de décision.

M. Monod, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions du préavis municipal, puis celles du rapport ad hoc.

Le Président ouvre alors la discussion sur le fond.

M. Paley demande quelles sont les dimensions de la salle.

M. Monod répond qu'elle est de 103 m³ mais l'ensemble avec les toilettes, cuisine, etc, est de 193 m³. Ce chiffre est multiplié par un coefficient de Fr. 250.- à peu près, montant avancé par la Société coopérative d'habitation, ce qui amène à un total d'environ Fr. 50'000.-, si un bail fixe devait être conclu pour une année.

Le Président passe au vote sur le préavis qui montre qu'il est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis **amendé** de la municipalité du 6 juin 2017
- entendu le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à subventionner les 18 appartements du futur immeuble sis « Au Maupas », propriété de la Société Coopérative d'Habitation de Rolle, à raison de 10% par la commune en abaissant les loyers durant 15 ans au maximum, soit Fr. 26'472.- par an durant 15 ans.
Sous réserve de la décision d'octroi d'aide du Conseil D'Etat.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever ladite somme au compte N° 7400.3655 dès la mise à disposition de ces appartements.

Le **Préavis N° 22** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 3 octobre 2017

7. Elections complémentaires.

En remplacement de M. Christian Fluhr et de Mme Véronique Perrelet à la Commission d'urbanisme, deux conseillers ont été proposés; il s'agit de Mme Nathalie Eynard et de M. Philippe Blaser. Aucune autre proposition n'étant reçue, le Président passe à leur élection, en bloc; ces conseillers sont élus à la majorité avec remerciements.

Pour l'association ENJEU, Mme Nathalie Eynard est devenue déléguée fixe, ainsi que Mme Dominique Perren, et des suppléants sont à présent à élire. Ensuite M. Petit annonce sa démission et présente M. Buntschu pour le remplacer. Ce sont donc 2 suppléants et 1 membre qu'il faut élire: Mme Maud Carrard Gay en tant que déléguée variable suppléante, M. Nicolas Mivelaz en tant que délégué variable suppléant et M. Andreas Buntschu en tant que délégué variable titulaire. Ces conseillers sont élus en bloc à l'unanimité.



8. Associations intercommunales.

Mme Vollenweider s'exprime au sujet de l'association ENJEU dont elle préside l'assemblée intercommunale; elle a établi un calendrier afin de fixer les séances de l'année à venir pour que les membres puissent se préparer en amont. La première séance aura lieu à Gilly le 1^{er} novembre 2017. A l'ordre du jour figurent le budget et le rapport relatif au règlement du personnel.

M. Deruaz se demande s'il doit comprendre que le conseil se rencontre trois fois par année...

Le Président souligne que la remarque de M. Deruaz n'est pas totalement déconnectée de son postulat présenté en novembre 2016 à propos de la mise en œuvre du rapport de la Cour des comptes sur les associations intercommunales.

M. Bréchon informe que le Conseil régional va se réunir désormais 5 fois par année. Lors de la dernière séance à Trélex, les conseillers ont entériné les 3 préavis déjà évoqués, à savoir le crédit de Fr. 36'000.- pour accompagner le Conseil des Jeunes, le crédit de Fr. 460'000.- pour le financement du passage inférieur de la gare de Gland, et un crédit de Fr. 1'300'000.- pour la réalisation des travaux de réaménagement de la route suisse entre Mies et Founex. Ce qui est à retenir de cette séance est cette affaire de communes qui ne peuvent ou ne veulent pas participer financièrement. Les raisons sont qu'elles ne font pas ou plus partie du Conseil régional, ou parce qu'elle n'ont pas voté le dispositif d'investissement (DISREN). A ce sujet, une interpellation a été posée et sera traitée lors de la séance de décembre pour essayer de progresser dans l'imbroglio existant.

A propos du SIDERE, M. Echenard signale que de nouveaux statuts seront mis en votation et une commission sera nommée pour rapporter à la Municipalité. C'est là l'opportunité de s'exprimer sur de nombreux sujets tels que le nombre de membres au Codir, etc.

9. Propositions individuelles et divers.

Mme Carrard trouve dommage, lors d'inaugurations ou d'événements divers, d'inviter la population et les élus puis de séparer ces deux catégories car l'apéritif n'est servi qu'aux élus. Ceci crée une différence de traitement inutile et parfois mal vue. Elle estime qu'il serait plus judicieux de la part de la Municipalité d'offrir une verrée à tous ou à personne. Elle aimerait en outre savoir pourquoi à Rolle on ne fait appel, pour les dépouillements votations/élections qu'aux élus et non pas à la population, ce qui créerait une certaine émulation. Les élus se retrouvent souvent entre eux.

Le Président complète en précisant que les convocations des scrutateurs sont du ressort du Conseil, et souvent des enfants majeurs d'élus sont recrutés et donnent toute satisfaction. Il fait ressortir le travail des observateurs lors des dernières votations, observateurs qui ont parfaitement rempli leur rôle.

Mme Schmutz remercie la population rolloise pour sa participation massive lors de la votation du 24 septembre dernier sur le référendum du Plan de quartier Gare Nord-Schenk. Elle a été ravie du taux de participation et du résultat positif qui est un plébiscite.

M. Micello, qui s'est promené sur la nouvelle digue, s'est fait une réflexion sur sa partie intérieure qui donne contre les embarcations ; il y a en effet un espace entre la digue et la passerelle qui représente un danger autant pour les promeneurs que pour les enfants et les poussettes. Cet espace d'une trentaine de centimètres est dangereux et susceptible d'être la cause d'accidents dont la commune pourrait être tenue responsable.

M. Monod pense, en tant que membre de la commission ad hoc du Port, qu'une barrière était prévue à cet endroit. La question va être étudiée.

M. Echenard remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis N° 17 de la route des Quatre Communes; les travaux pourront donc débuter le 6 novembre. Qui dit travaux dit beaucoup de perturbations dans la circulation et cela implique une fermeture complète depuis le pont CFF jusqu'au carrefour avec l'avenue du Jura, du 6 novembre jusqu'à fin juin 2018. La sécurité publique, les services techniques et la



commission des transports scolaires ont dû plancher sur un nouvel horaire des transports scolaires et dessertes de bus. Toutes les informations nécessaires seront prochainement communiquées.

Une circulation en sens unique sur Général Guisan et le chemin Veyrassat sont imaginées afin de faciliter le trafic. Des radars préventifs seront installés et selon la situation ils deviendront répressifs. Une conférence de presse est prévue le 26 octobre et les riverains concernés seront conviés à une séance d'information pour leur accès durant le chantier. La population rolloise sera informée par un tous ménages très complet 2 semaines avant le début des travaux, de même que les élèves qui fréquentent le Martinet recevront un nouvel horaire de bus et un nouveau plan de dépose pour les véhicules. Il rappelle les travaux de la paroisse protestante qui débuteront la semaine suivante à la rue du Temple mais il n'y aura pas de collusion entre ces travaux et ceux de Buttes-Jardins. Il espère que ces travaux inciteront à la mobilité douce...

Mme Perren souhaite savoir, dans le cadre de la mise en place d'ENJEU combien de repas ont été servis à la cantine durant l'année 2016/2017, combien d'enfants sont inscrits pour chaque jour de la semaine de l'année scolaire en cours et ainsi connaître le taux de remplissage de la Navirolle durant la même année. De plus elle aimerait vérifier les hypothèses de l'étude menée en amont de la création de cette cantine et pour ce faire en recevoir une copie.

M. Haldimann entend et reçoit les questions de Mme Perren qu'il étudiera et traitera. Il en profite pour répondre à une ancienne question de Mme Safi qui demandait à la Municipalité quelle était l'implication de la commune dans les Kids' Camps organisés par une entité extérieure; il ne s'agissait en fait que de la location de la salle communale, sans plus.

Mme Rod, en réaction aux propos de M. Echenard au sujet des futurs travaux et de la mobilité douce tient à le remercier pour les travaux de « regoudronnement » de la promenade de la Bigaire qui en avait bien besoin. Par contre ces mêmes travaux à la route de l'Hôpital ont rehaussé la chaussée de quelques centimètres ce qui a engendré une grande différence de hauteur au niveau des grilles d'égoûts et qui rend le passage des vélos, dans le contexte de la mobilité douce, très dangereux. Il faudrait être attentifs à ce type de problèmes, par exemple pour les travaux à la route des Quatre Communes, et mettre en place une déviation sécurisée pour les vélos.

M. Jaquet intervient au sujet du projet de fusion. Ce soir le Conseil général d'Essertines a accepté le financement de départ tel que ce fut le cas à Rolle et à Tartegnin. Pour les conseillers inscrits dans un groupe de travail, une réunion est prévue le 7 novembre à la salle des Chevaliers à 20h00, lors de laquelle le fonctionnement de ces groupes sera présenté.

M. Echenard se renseignera dès le lendemain au sujet de la route de l'Hôpital pour savoir ce qu'il en est exactement car il est un peu surpris de la remarque de Mme Rod. Pour la route des Quatre-Communes et les tronçons de déviation, il précise qu'il y aura des sens uniques pour les automobilistes, mais la mobilité douce pourra toujours circuler dans les deux sens comme cela se fait à l'avenue Châtelain.

M. Deruaz signifie qu'il faudra, à la route des Quatre Communes, prévoir une déviation pour les cyclistes sur la route qui sera fermée; il faudra l'indiquer car ça changera beaucoup. Il demande à la Municipalité où on en est pour la jonction entre la Gare et le A1 Center.

M. Monod demande au Syndic si toutes les personnes qui se sont proposées pour faire partie d'un groupe de travail pour la fusion seront automatiquement conviées à la séance du 7 novembre ou si seulement certaines seront choisies; y a-t-il suffisamment de places pour toutes les personnes intéressées?

Le Syndic répond que nul ne sera refusé pour réfléchir dans le cadre de ces groupes de travail, il n'y a pas de limitation et toutes les personnes inscrites seront convoquées.

M. Bréchon, au sujet du Marché du mardi qui se termine à 20h00, croit savoir que puisqu'il a un peu de peine à décoller, une rencontre est prévue entre la Municipalité et les marchands. Il pense que comme à Gland, il faudrait meubler la place de tables et de bancs pour que chacun puisse s'arrêter et consommer. Le succès du marché de l'après-midi passera par cette formule. Il sait que la police administrative rolloise interprète différemment le règlement que celle de Gland mais il se dit que ce qui est possible à Gland doit l'être à Rolle également.



Le Président clôt la séance à 21h26.

Au nom du Conseil communal

Christian HAY
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire